

# Infolettre n° 2

## de l'Observatoire National de la Prévention



Décembre 2020



### Adhérents

A ce jour, notre Observatoire compte neuf membres (AI FORMATION, ALTER EGO PRP, COMPTERR, FC PRO, MANUTEQ, PREMATECH, PW FORMATION, SECURFORM et VERIFRANCE®).

### Prochaine assemblée générale

Le **jeudi 7 janvier 2021 à 14h00**, l'Observatoire National de la Prévention tiendra sa première assemblée générale. Les représentants titulaires et suppléants des organisations membres recevront une invitation par e-mail, pour y assister en visioconférence, via les logiciels Zoom ou Skype Entreprise.

Cette assemblée sera l'occasion d'échanger sur les actuelles participations de l'Observatoire dans diverses instances, de proposer des axes de travail ou des projets pouvant bénéficier à tous les membres, et de définir la position publique et officielle que nous adopterons face à certaines problématiques.

### A quels travaux participons-nous actuellement ?

Point d'avancement des projets notables en cours :

#### • Commission X50 – Formation, enseignement, compétences

La Commission X50 a tenu une séance plénière le 1<sup>er</sup> décembre 2020, au cours de laquelle un premier jet a été présenté, concernant la future norme sur « la description et la mesure de la compétence ». Pour rappel, nous participons au groupe de travail écrivant cette norme, mais nous avons choisi de ne travailler que sur la partie « terminologie », faute de temps à consacrer à l'ensemble du projet.

Ce premier jet sommaire a reçu un accueil mitigé de la Commission. Si les grands axes ont été confirmés, il convient de circonscrire le périmètre des utilisateurs visés. Certes le bénéficiaire doit être au centre des préoccupations que la norme entend couvrir, mais le bénéficiaire n'est jamais lui-même l'utilisateur d'une norme, et la norme ne peut donc s'adresser à lui directement, ce qui est plutôt le cas pour l'instant.

#### • Commission U21 – Prévention du risque électrique

Alors que nous avons le sentiment que notre proposition de nouveau fascicule de documentation FD C 18-531, devant remplacer l'actuel recueil UTE C 18-531 pour les « opérations non-électriques et opérations électriques simples » serait bien accueilli, il en a été tout autrement.

En février 2020, le groupe de travail que nous pilotons a reçu l'autorisation de la Commission de réaliser un document d'un format différent des autres FD, entendant l'argument que les publics à qui il est destiné attendent des documents normatifs moins abscons, plus explicatifs, et adaptés au niveau de compréhension des différentes typologies d'utilisateurs.

En juin, un projet quasi-complet était prêt à être soumis à la Commission. Or, les ordres du jour chargés ont repoussé sa présentation à octobre, alors qu'il s'agissait de l'échéance envisagée pour une décision de publication, et dans l'attente de sa présentation, le projet a été finalisé sans avis intermédiaire de la Commission. Le FD C 18-531 a fait l'objet d'une enquête interne comme c'est d'usage, au cours de laquelle plusieurs membres ont exprimé leur opposition à sa forme et à son contenu (ENEDIS, OPPBTP et SERCE), en contradiction avec





Décembre 2020

les lignes directrices pourtant acceptées par eux, en février. Quelques autres membres ont soutenu les contradicteurs, alors que d'autres, en nombre équivalent, ont soutenu le projet tel que nous l'avons présenté.

Le groupe de travail a proposé des compromis, qui au gré des tractations, ont fini par faire l'unanimité, à l'exception de l'OPPBTP. Cet organisme a drastiquement refusé tout compromis, exigeant que le futur FD C 18-531 soit écrit comme les futurs FD C 18-510-1 et FD C 18-510-2, c'est-à-dire du copié-collé pur et simple de la norme NF C 18-510 (donc selon nous, sans intérêt pour les utilisateurs de ce FD).

La Commission s'est pliée à l'exigence de l'OPPBTP. Nous avons donc déclaré que si le projet perdait tout son intérêt pour les utilisateurs et ne correspondait plus aux objectifs décidés en février, nous laisserions le pilotage du groupe de travail à un autre volontaire. Un nouveau pilote a été désigné et nous lui avons transmis tout élément lui permettant de mener sa mission à bien, consistant à reprendre l'actuel recueil UTE C 18-531 pour y ajouter les prescriptions de l'A1:2020, alors que nous avons démontré que ce recueil n'avait aucune utilité opérationnelle sur le terrain.

Nous restons observateurs au sein de ce nouveau groupe de travail. Nous sommes également observateurs dans le groupe de travail qui vient de débiter les travaux de l'A2, piloté par ENEDIS, et qui induiront une nouvelle habilitation (BG-HG) pour les travaux d'élagage.

## Quels projets à court terme ?

### • Le CACES®

Malgré ses engagements et malgré nos relances, l'INRS ne nous a toujours pas convié à travailler avec lui sur les futurs questionnaires officiels que tous les organismes devront utiliser à terme, pour les tests CACES®. Précisons que l'animateur de la moitié des groupes de travail n'est autre qu'un auditeur du COFRAC, dont des prises de position sont contestables, et il sait que nous les contestons...

En l'occurrence, ce « spécialiste des vérifications réglementaires » (dixit lui-même), employé par l'INRS et par le COFRAC, a déclaré lors d'un audit CACES® que toutes les VGP doivent être faites à la capacité maximale de tous les engins. D'une part, ce n'est pas toujours techniquement possible ou réellement nécessaire, et d'autre part, cela ne correspond pas à la réalité des pratiques dans les entreprises.

Ne pouvant justifier ses affirmations avec la réglementation, cet auditeur (sous sa casquette COFRAC) a tout simplement fait écrire une nouvelle règle à la CNAM et à l'INRS (dont il fait partie), interdisant tout test CACES® avec un engin dont les capacités n'ont pas été testées au maximum.

Autre nouvelle : la sortie d'une version 3 du FAQ, qui interprète les règles existantes et en impose de nouvelles. Ces règles qui évoluent en permanence rendent tout à coup non-conformes des dispositions techniques ou organisationnelles qui étaient conformes jusqu'alors, pour les Organismes Testeurs Certifiés (OTC) CACES®. Exemple : les OTC qui ont dématérialisé leurs certificats CACES® depuis plus d'un an vont devoir les réimprimer de nouveau, au prétexte (écrit dans le FAQ !) que l'INRS n'a pas été capable de mettre en œuvre sa base de données dans le délai qu'il s'était engagé à respecter...



Notre prochaine assemblée générale sera l'occasion d'échanger sur ces problèmes. Que nous soyons des OTC ou des organismes de formation non-certifiés vendant le CACES®, devons-nous continuer à accepter sans broncher ces nouvelles exigences ineptes, ou les combattre ?

### • Participation à d'autres instances

Notre assemblée générale sera également l'occasion de décider si notre Observatoire souhaite participer à d'autres comités (ex. : l'Observatoire National DT-DICT, en charge des QCM d'examen AIPR, avec le MTES). Ces participations, en général payantes, doivent bénéficier à la majorité de nos membres.



# Infolettre n° 2

## de l'Observatoire National de la Prévention



Décembre 2020

### Autres projets ?

Dans quels domaines allons-nous nous investir en 2021 ? Quelles tendances souhaiterions-nous observer ? De quelles problématiques voudrions-nous nous saisir ? Notre Observatoire, à l'instar d'autres, dispose de Commissions qui peuvent travailler sur des thèmes spécifiques.

L'un des objectifs de ces Commissions est de concevoir des ressources ou des outils utilisables par tous les membres, de mutualiser les efforts pour créer des standards reconnus par nous-mêmes, et pourquoi pas, par d'autres qui seront ainsi motivés à nous rejoindre. Les propositions seront bienvenues, à l'occasion de notre assemblée générale. Merci de les adresser dès à présent à [sebastien.joselin@obsprev.org](mailto:sebastien.joselin@obsprev.org) pour les mettre à l'ordre du jour !

Excellentes fêtes de fin d'année à tous, et rendez-vous le 7 janvier ☺ !

